

## Centre de Loisirs De La Ferrière Aux Etangs

### Modalités d'accueil des enfants pendant la crise sanitaire

#### Les modalités d'inscription :

- Les demandes d'inscription sont à réaliser avec le document fournit par le centre (document joint)
- Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail.
- Le nombre de places étant limité, l'association met en place une priorisation pour l'accueil des enfants au centre de Loisirs : *Critères en annexe*.

#### Les horaires :

Les mesures du protocole sanitaire nous imposent des aménagements avant l'ouverture ainsi qu'après la fermeture du centre de loisirs. Aussi nous avons été obligés de modifier les horaires du centre de loisirs.

Désormais, les enfants qui sont inscrits à la  **demi-journée l'après-midi, ne pourront arriver qu'après le repas entre 13h35 et 14h00**.

- Ouverture du centre de loisirs à **8H00**.
- Accueil des enfants entre 8h00 et 9h00.
- Départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine entre 11h30 et 12h00.
- Départ des enfants après le repas entre 13h00 et 13h30.
- Accueil des enfants après le repas entre 13h35 et 14h00.
- Départ des enfants entre 16h30 et **18h00**.

#### L'accueil des enfants :

- Aucun parent n'est autorisé à rentrer dans la structure.
- L'accueil des enfants devra se faire en passant par le portillon extérieur du centre de loisirs. Vous devrez longer le bâtiment en passant par le jardin. Vous déposerez vos enfants au niveau de la porte de secours. Pour la sortie veuillez utiliser le portail à l'arrière de la structure. Un fléchage sera fait vous permettant de vous orienter.



Entrée



Accueil



Sortie

- Solène se chargera de l'accueil des enfants. Après vérification de l'inscription, il sera indiqué à votre enfant dans quel groupe et salle il devra se rendre. Il pourra déposer son manteau au porte manteau indiqué. Afin de rendre cela plus ludique, merci de bien vouloir nous faire parvenir une photo de votre enfant. Il devra procéder **au lavage de ses mains avant d'entrer dans sa salle**.
- Merci de maintenir **le portillon de l'entrée** ainsi que le portail **de sortie ouverts**, cela afin d'éviter le contact avec la poignée. Ces derniers seront refermés à clef par l'équipe en dehors des horaires d'accueil et de départ.
- Un flacon de **Gel hydro alcoolique** sera à votre disposition à l'extérieur de centre.
- Nous **recommandons le port d'un masque pour le parent**, dès votre sortie de voiture sur le parking
- Un **seul adulte** est autorisé à déposer et récupérer les enfants.
- La **présence d'un adulte est obligatoire** pour accompagner les enfants jusqu'à son entrée dans le centre.
- Merci de bien vouloir respecter **les mesures de distanciation** lorsque vous entrez sur le terrain du centre de loisirs. Un marquage sera réalisé.
- Le port du masque n'est pas autorisé pour les enfants de 10 ans et moins
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 11 ans et plus.
- Chaque parent doit prendre la **température** de son enfant avant l'arrivée au centre de loisirs. Si la température est **supérieure à 37.8**, l'accès à la structure ne sera pas possible pour l'enfant. Nous contrôlerons également la température dans la journée en cas de suspicion de fièvre.

### La constitution des groupes :

Chaque groupe sera constitué (12 enfants maximum dans le respect de la réglementation en vigueur) en fonction des critères suivants :

- En laissant les fratries ensemble
- En fonction de la place disponible dans chaque pièce (un volume de 4 m2 par personne est préconisé)
- Un animateur sera référent du même groupe toute la journée.

### Les repas :



- Les repas seront pris dans la cantine en appliquant le respect des distanciations (mêmes dispositions que pour la restauration scolaire et groupes bien séparés dans les espaces)
- Les repas sont fournis par la Société Ansamble comme d'habitude. Le menu sera disponible sur la page Facebook du centre de Loisirs
- les enfants ne pourront plus se servir seuls à table. L'animateur référent du groupe assurera le service de son groupe.

## Les nouvelles mesures

- Chaque salle disposera de **gel hydro** ainsi que de produits permettant la **désinfection régulière** du matériel et du mobilier.
- Nous procéderons à **l'aération des locaux** pendant 15 minutes avant l'ouverture du centre de Loisirs et régulièrement tout au long de la journée.
- L'ensemble des membres de **l'équipe portera un masque**.
- Un personnel de ménage sera présent au centre le midi et le soir afin d'assurer **l'entretien des locaux et la désinfection des différents espaces utilisés** et des points de contacts (poignées de portes, interrupteurs, tables, dossiers de chaises, etc. ...)
- Les enfants iront très régulièrement **se laver les mains** (avant et après chaque activité ou déplacement dans la structure)

## Les critères d'admission – priorisation des demandes

**Groupe A – Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée. Merci de nous fournir un justificatif de votre employeur.**

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les professionnels de santé libéraux ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; Etablissements pour personnes handicapées ; Services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; Appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ; Etablissements d'accueil du jeune enfant ; Assistants maternels en exercice ;
- Tous les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance et de protection maternelle et infantile relevant des conseils départementaux : les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée...
- Tous les agents des services de l'Etat chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.).

**Groupe B – Les parents prioritaires dont les demandes de réintégration ou d'admission doivent être traitées prioritairement :**

- Enseignants et professionnels des établissements scolaires et des services périscolaires

- Couples biactifs dont au moins un des deux parents ne peut télé-travailler (sur présentation d'une attestation de l'employeur) ;
- Familles monoparentales, quelle que soit la situation professionnelle du parent.

#### Autres critères de priorisation :

- Les inscriptions à la **journée** seront prioritaires
- **L'ordre d'arrivée des réservations** sera pris en compte. Le cas échéant une liste d'attente sera mise en place.

### La place de l'enfant dans ce nouveau fonctionnement ?

**L'équipe d'animation** travaille d'ores et déjà sur le déroulement des journées.

Nous sommes conscients que cette situation risque de perturber les enfants. Aussi les animateurs préparent les activités de sorte à ce que les enfants puissent **jouer, rigoler, se divertir, bricoler...**

A nous, tous ensemble, de nous approprier ce lieu de loisirs de façon à le rendre ludique et haut en couleurs malgré les contraintes sanitaires. La place de l'enfant reste le centre du projet. Aussi nous établirons le déroulement des journées en concertation entre les enfants et l'équipe.

Car au-delà de l'aspect sécurité physique des enfants, la **sécurité affective** sera un point important dans l'élaboration de ce projet.

Protocole du 14/05/2020